

AR Prefecture046-214600454-20241128-2024_101-DE
Reçu le 03/12/2024

MAIRIE DE CAJARC

46160 CAJARC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2024-101**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Cajarc
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIRATELLE, Maire,
Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 21 novembre 2024

Présents : MMES et MM., VIRATELLE, BARDON-BILLET, BARIVIERA, CANCE, GINESTET, GRASTEK,
HUGUET, MARTINEZ, PELIGRY, POUGET, SAINT-MARTY, SINGLAS.

Excusés : MME ANTOINE donne procuration à M. BARDON-BILLET

Absents : MMES PEGOURIE et BOYER

Objet : Vote des tarifs d'assainissement (parts communales) 2025 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** que la part communale du tarif d'assainissement pour 2025 sera :
 - Part variable déterminée en fonction du m3 d'eau consommé : (sans changement) 1.4246 €
 - Part fixe abonnement : (sans changement) 104.39 €
 - Taxe de dépotage pour les boues déposées à la station d'épuration :
(sans changement) 15.14 €
 - Contrôle de conformité : (sans changement) 200.00 €
- **Autorise** Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à Mme la Sous-préfète pour enregistrement.

Fait à Cajarc, le 28 novembre 2024
Le Maire, Jacques VIRATELLE,

Reçu en Sous-préfecture le : 03/12/2024
Publié ou notifié le : 04/12/2024
Rendu exécutoire le : 04/12/2024

